



## Divorce et situation financière catastrophique

Par **kezolo**, le **09/01/2008** à **16:17**

En couple depuis 7 ans, nous avons 3 enfants ensemble et mariés depuis 4 mois... nous avons fait construire il y a deux ans et emprunté pour cela 164000€. Mon mari a été infidèle à plusieurs reprises, avant notre mariage. Il a contracté plusieurs crédits à la consommation, chaque fois sans m'en parler au préalable et sans mon accord, il emprunte de l'argent à mes amis (500€), nos voisins (300€), ses parents, son frère etc... toujours dans mon dos. Il a une fille d'un premier mariage et ne paye plus la pension alimentaire depuis 6 mois, ce qui nous vaut une saisie sur son salaire, plusieurs amendes non réglées nous coutent des oppositions administratives sur le compte joint, bref, il ne reste rien de sa paye (je suis mère au foyer). Il nous reste pour faire vivre nos 3 enfants les allocations familiales (environ 500€), seulement il faut bien qu'il rembourse ce qu'il emprunte, donc il ne reste rien! Nous n'avons plus d'argent pour payer les factures, ni pour quoi que ce soit, notre situation financière est catastrophique. Je précise qu'il se débrouille pour que je n'ai aucun accès aux comptes, qu'il ne me rend aucun compte (pour me préserver dit-il) et qu'il passe son temps à me mentir quand j'ai le malheur de lui en demander. En bref, je souhaite partir, divorcer, surtout ne plus être lié à cet homme financièrement parlant, parce que chaque jours je suis obligé de subir et payer ses bêtises et que je n'ai rien, ni pour moi ni pour faire vivre nos enfants. Etant donné que je ne travaille pas, je ne sais pas trop par où commencer les démarches, ni quels sont mes droits, ses devoirs et obligations. A quelle hauteur suis-je solidaire de ces dettes, crédits? Puis je me désolidariser du compte joint étant donné que nous avons le crédit de la maison sur ce même compte? La maison doit être vendue dans les mois à venir, mais en attendant, que faire?

Par **patrick02**, le **09/01/2008** à **18:42**

Bonjour,

La vie n'est pas chose facile, vous rencontrez une épreuve très difficile qu'il va vous falloir traverser pour vos enfants et vous mêmes. Courage donc....

Si vous pensez que le divorce est inévitable, si vous n'êtes plus animée d'aucun amour à l'égard de votre mari, engagez une procédure.

Pour ce faire, rapprochez vous du tribunal le plus proche de votre domicile. Rapprochez vous du bureau d'aide judiciaire et remplissez un dossier qui vous permettra d'engager une procédure. D'après ce que vous me dites, vous devriez bénéficier d'une aide judiciaire totale. Ensuite, allez voir un avocat de votre choix, il vous aidera à remplir votre dossier et vous assistera dans cette démarche.

Concernant les dettes, tout dépend de la façon dont vous vous êtes mariés, avec ou sans contrat. Si c'est sans, les dettes sont supportées par vous deux mais bon, pas de panique, demandez à l'avocat que vous irez voir.

Bon courage,  
Patrick

Par **kezolo**, le **09/01/2008 à 19:26**

Merci beaucoup pour la rapidité de votre réponse. Le divorce est en effet inévitable, comment vivre avec quelqu'un en qui vous ne pouvez avoir aucune confiance en aucun domaine que ce soit, qui fait comme si il vivait seul et n'engageait que lui en empruntant de l'argent à droite à gauche et en nous couvrant de dettes, si bien qu'à l'heure où je vous parle il nous reste 5€ pour faire vivre les 3 enfants! Sans parler des infidélités et mensonges en tout genre! Nous avons tout il y a encore 1 an, il a tout ruiné, et le plus insupportable pour moi c'est que tout soit fait dans mon dos, comme si je n'existait pas ou n'avait pas mon mot à dire! Est-ce que l'argent du ménage n'est pas censé servir au ménage et aux enfants justement? Comment faire valoir ce droit? Egalement j'ai lu qu'il valait mieux revendre la maison en étant marié, et non lors de la procédure de divorce? Enfin, j'imagine que je ne suis solidaire que des dettes contractées pendant le mariage? Merci de m'éclairer, je suis dans l'impasse la plus totale, je ne sais à qui m'adresser pour connaître exactement mes droits... Existe-t-il des conseillers juridiques gratuits ou quelqu'un qui pourrait m'aider à y voir plus clair? Une dernière chose, dois-je d'urgence me désolidariser du compte joint ou dois-je attendre? Est-ce que d'un point de vue juridique ça change quelque chose? Je précise qu'il n'y a pas de contrat de mariage. Merci en tout cas d'avoir pris le temps de me répondre, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année!

Par **mademoiselle\_k**, le **09/01/2008 à 22:52**

bonjour madame et surtout bon courage pour les jours à venir

alors ce qui m'inquiète le plus pour vous ce sont les multiples crédits ont-ils été contractés avant ou après le mariage ?

sachez que oui les dettes contractées pendant le mariage doivent être assumées solidairement par les époux en principe

concernant les crédits contractés [s]avant [/s]le mariage vous êtes-vous portés co-emprunteur ou est-il le seul emprunteur officiel ?

avez-vous signé des papiers lors de vos périodes de concubinages?

ces questions me prmettrons d'y voir plus clair mais il est certain qu'il a urgence pour vous a clarifier cette situation  
je me tiens a votre disposition si vous avez d'autres questions

Par **kezolo**, le **09/01/2008** à **23:19**

Bonsoir, en fait la plupart des crédits ont été contractés avant le mariage (malheureusement pour moi je ne les aient découvert qu'après), je n'ai rien signé et ne me suis donc pas portée co-emprunteur (hormis pour le crédit de la maison bien sur). Ce qui m'inquiète le plus, ce sont ses actes aujourd'hui, demain... Si il lui passait par la tête de faire encore des crédits ou des emprunts (il emprunte pour rembourser les dettes et c'est une histoire sans fin), étant donné que je suis son épouse, j'imagine que même si je ne suis pas au courant ni co-emprunteur, je reste solidaire malgré tout... Comment me protéger de ses actes? J'ai le sentiment d'être prise au piège c'est infernal! J'ai beau lui dire qu'il n'a pas le droit d'agir seul et me dois des comptes, il dit oui, mais le jour d'après j'apprend que les allocations familiales ont servies à rembourser l'argent emprunté au voisin et que nous n'avons plus d'argent pour finir le mois!! Il a demandé une mutation qui lui permettra d'être logé et il est donc prévu la revente de notre maison, ce qui nous permettra de rembourser la plupart de ses crédits... Je suis dans l'impossibilité materielle de partir dans l'immédiat, tant que la maison n'est pas vendue, aussi ma vraie question c'est : existe t-il un moyen de l'empêcher de toucher, au moins, aux allocations familiales (environ 500€)? Comment l'empêcher de claquer tout l'argent, comment exiger qu'il offre une vie descente à ses enfants? J'ai pensé ouvrir un compte a mon nom de jeune fille et y faire virer les alloc, est-ce légal??? C'est quand même bien triste d'en arriver là, mais je n'ai plus le choix, nous n'avons plus un centime pour vivre! et il n'a pas l'air de se rendre compte de la gravité de ses actes...

Par **mademoiselle\_k**, le **09/01/2008** à **23:25**

vous devez d'urgence suivre les conseils judiciaires de patrick a savoir demander l'aide juridictionnelle et aller voir un avocat  
je sais qu'il est possible une mise sous tutelle des allocations afin qu'elles soient bien utilisées dans l'intérêt des enfants  
je vous recontacte demain  
bon courage

Par **kezolo**, le **10/01/2008** à **00:07**

Merci beaucoup

Par **patrick02**, le **10/01/2008** à **06:39**

Bonjour,

Une nouvelle fois, je vous engage à vous rapprocher, le plus vite possible, du bureau d'aide judiciaire du Tribunal de grande instance le plus proche de votre domicile.  
Connaissez vous un avocat ? par vous mêmes, de nom ou de réputation ?  
Prenez rendez vous dès aujourd'hui. Vous lui expliquerez que, parallèlement à votre démarche auprès de lui, vous vous êtes rapprochée du bureau d'aide judiciaire.  
Tous les conseils que nous pouvons vous apporter en ligne sont fiables et judicieux mais seuls les actes vont vous permettre de sauvegarder la situation de vos enfants et la vôtre.  
Ne perdez donc plus de temps,

A bientôt,  
Patrick

Par **kezolo**, le **10/01/2008** à **09:40**

Merci pour vos conseils, la situation me dépasse! Je vais me rendre au tribunal de grande instance au plus vite!